



**Club de Com
Awards**

**4^e édition
Conditions de participation**

Règlement officiel Club de Com Awards 2026

Depuis leur création, les Club de Com Awards célèbrent la créativité, l'innovation et l'excellence des métiers de la communication valaisanne. Plus qu'une remise de prix, ils constituent le rendez-vous annuel des professionnels de la communication en Valais et mettent en lumière les projets qui façonnent les marques, les entreprises, les institutions et les territoires.

01 Objet du concours

Les Club de Com Awards, organisés par le Club de Communication Valais (CDC), récompensent les meilleures réalisations dans les domaines de la communication, du marketing, du design et des médias.

Le concours poursuit les objectifs suivants :

- Valoriser les talents et les savoir-faire de la branche de la communication ;
- Promouvoir les projets les plus créatifs, innovants et performants ;
- Encourager l'excellence professionnelle et la relève ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs de la communication en Suisse et plus particulièrement en Valais.

02 Conditions de participation

Sont admis à participer :

- Les personnes physiques domiciliées en Suisse ;
- Les agences, entreprises, organisations ou indépendants ayant leur siège en Suisse et actifs dans les métiers de la communication ;
- Les partenaires et sponsors des Club de Com Awards, dans le respect du présent règlement.

Ne peuvent pas participer :

- Les membres du Jury ;
- Toute personne directement impliquée dans l'organisation ou l'évaluation des candidatures.

03 Projets admissibles et catégories

Les projets présentés doivent :

- Relever des métiers de la communication, du marketing, du design, des médias ou de la création de contenu ;
- Avoir été effectivement réalisés et diffusés ;

- Avoir été diffusés au cours des 36 mois précédant la clôture officielle des dépôts de candidatures ;
- Être inscrits dans une seule catégorie.

Les catégories officielles sont les suivantes :

- **Campagne cross-media**
Campagne de communication globale déployée sur plusieurs supports (minimum trois médias) démontrant une stratégie cohérente et une complémentarité entre les différents canaux.
- **Branding**
Création ou refonte d'une identité de marque, d'entreprise, d'institution, de territoire, de produit ou de service, comprenant notamment le positionnement, l'identité visuelle et l'univers de marque.
- **Packaging**
Création d'emballages, d'étiquetages ou de solutions de conditionnement valorisant un produit par leur qualité graphique, fonctionnelle et créative.
- **Affiche / Annonce**
Créations destinées à l'affichage, à la presse ou à tout support publicitaire imprimé mettant en valeur une idée forte et une exécution graphique de qualité.
- **Éditorial**
Livres, magazines, brochures, rapports annuels, journaux, publications institutionnelles ou tout autre projet éditorial imprimé ou numérique.
- **Espace**
Projets intégrant la communication dans un environnement physique : scénographie, signalétique, expositions, stands, vitrines, expériences immersives ou aménagements.
- **Expérience digitale**
Sites internet, applications mobiles, interfaces numériques, plateformes digitales, expériences interactives ou dispositifs utilisant notamment les technologies immersives (AR, VR, IA...).
- **Film / Motion**
Films publicitaires, films institutionnels, motion design, animations 2D/3D, contenus vidéo et productions audiovisuelles destinées à la communication.
- **Expérientiel / Buzz**
Actions de communication événementielle, opérations spéciales, activations de marque ou campagnes innovantes favorisant l'engagement du public.
- **Photographie / Image**
Photographies, illustrations ou créations visuelles (concept) destinées à promouvoir une marque, une entreprise, une institution, un produit ou un territoire.

- **Audio**
Campagnes radio, podcasts, créations sonores, habillages audio ou dispositifs de communication reposant principalement sur le son.
- **Relève**
Projets réalisés par des étudiantes, étudiants, apprenties, apprentis ou jeunes professionnels démontrant créativité, maîtrise technique et potentiel dans les métiers de la communication.

L'organisateur se réserve le droit, après concertation avec le candidat, de reclasser un projet dans une catégorie jugée plus appropriée afin de garantir une évaluation pertinente.

04 Conditions territoriales

Les catégories officielles sont ouvertes aux projets :

- Réalisés pour un client valaisan ;
- Ou diffusés sur le territoire valaisan.
- **Prix du Rayonnement**
Récompense un projet réalisé par une agence, une entreprise ou une organisation ayant son siège en Valais, mais destiné à un marché plus large (national, international).
- **Prix de l'Ouverture**
Récompense un projet réalisé pour un client valaisan par une agence, une entreprise ou une organisation dont le siège est situé hors du Valais.

05 Dépôt des candidatures

Chaque projet :

- Ne peut être déposée que dans une seule catégorie ;
- Doit être complet au moment de son dépôt ;
- Doit être transmis via la plateforme officielle des Club de Com Awards avant la date limite annoncée.

Une même agence, entreprise ou organisation peut déposer au maximum six projets*

Tout dossier incomplet, non conforme ou déposé hors délai pourra être refusé sans recours.

* Les agences ayant déposés un ou plusieurs projets lors de la 1^{re} vague de dépôt en 2025 sont autorisées à ajouter des projets supplémentaires si elles le souhaitent.

06 Frais d'inscription

Les frais de participation sont fixés à :

- CHF 100.- pour les membres du Club de Communication Valais ;
- CHF 150.- pour les non-membres.

Les candidatures déposées dans la catégorie *Relève* sont gratuites.

Une remise de 25% est accordée dès le dépôt du *troisième dossier* par une même structure.

Les frais d'inscription restent acquis à l'organisateur et ne sont pas remboursables.

07 Jury

Les projets sont évalués par un Jury indépendant composé de personnalités reconnues des métiers de la communication.

Les critères d'évaluation portent notamment sur :

- La créativité ;
- La pertinence stratégique ;
- La qualité technique / graphique de l'exécution ;
- L'innovation ;
- L'efficacité de la communication ;
- La cohérence globale du projet.

Les décisions du Jury sont souveraines et sans appel.

En cas de conflit d'intérêts, un membre du Jury s'abstient de participer à l'évaluation du dossier concerné.

08 Nomination et attribution des prix

Le Jury sélectionne les projets finalistes (jusqu'à 4 nominés) dans chaque catégorie avant de désigner un lauréat.

En complément des 12 catégories officielles, les distinctions suivantes sont attribuées, pour un total de 16 maximum :

- Le Prix du Rayonnement ;
- Le Prix de l'Ouverture ;
- Le Prix du Public ;
- Le Coup de cœur du Jury (Grand Prix)

Le Jury se réserve le droit :

- De ne pas attribuer un prix si le niveau de qualité est jugé insuffisant ;
- D'attribuer une mention spéciale lorsqu'un projet le justifie.

09 Prix du Public

Le Prix du Public est attribué à l'issue d'un vote organisé sur la plateforme officielle des Club de Com Awards.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler les votes et d'annuler tout vote jugé frauduleux ou contraire à l'esprit du concours.

Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

Les candidats demeurent propriétaires de leurs créations.

Ils garantissent disposer de l'ensemble des droits nécessaires à leur diffusion dans le cadre du concours.

En déposant leur candidature, ils autorisent le Club de Communication Valais à reproduire, diffuser et présenter les éléments transmis pour les besoins de:

- La communication autour des Club de Com Awards;
- La promotion des éditions futures;
- La publication sur le site internet;
- Les réseaux sociaux;
- Les relations médias;
- Les supports imprimés et numériques liés à l'événement.

Les auteurs et agences seront mentionnés dans la mesure du possible.

Protection des données

Les données personnelles collectées sont utilisées exclusivement pour l'organisation et la promotion des Club de Com Awards.

Elles sont traitées conformément à la législation suisse en matière de protection des données.

Acceptation du règlement

Le dépôt d'une candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit de modifier celui-ci, si des circonstances exceptionnelles l'exigent ou si cela est nécessaire au bon déroulement du concours.

Calendrier officiel

Le calendrier de l'édition 2026 est le suivant:

Ouverture des candidatures	13 Juillet 2026
Clôture du dépôt des candidatures	7 août 2026
Réunion du Jury	août 2026
Ouverture du vote du public	17 août 2026
Clôture du vote du public	11 septembre 2026

Cérémonie officielle des Club de Com Awards

Vendredi 18 septembre 2026

Espace Saint-Marc, Le Châble

Le Club de Communication Valais se réserve le droit de modifier ce calendrier si les circonstances l'exigent. Toute modification sera communiquée sur le site officiel des Club de Com Awards.